

**Lotissement communal du Bois au Bœuf – Vente de lot à Madame PAILLER Sabine et Monsieur BRAUD Emmanuel – Parcelle cadastrée Section EV n° 210**

-----

Par délibération en date du 12 septembre 2011, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité l'aménagement du lotissement communal "Le Bois au Bœuf" situé sur les parcelles communales cadastrées Section EV n° 172 et n° 173 d'une surface de 17 144 m<sup>2</sup>.

Le plan de division du terrain communal réalisé par le Cabinet Vincent, géomètre expert, permet de réaliser 12 lots à construire.

Le prix des lots a été fixé à 20 euros TTC le m<sup>2</sup>. Il est rappelé qu'un arbre sera offert par la commune à chaque acquéreur. Il appartiendra à ce dernier de se rapprocher du service des espaces verts.

Madame VINCENT, géomètre expert à Saint-Junien, a dressé un document d'arpentage en date du 21 octobre 2015. Suite aux opérations de bornage, les parcelles nouvellement créées sont les suivantes :

- Lot n° 1 devient la parcelle EV numéro 203 d'une superficie de 1 138 m<sup>2</sup>
- Lot n° 2 devient la parcelle EV numéro 211 d'une superficie de 1 546 m<sup>2</sup>
- Lot n° 3 devient la parcelle EV numéro 204 d'une superficie de 1 106 m<sup>2</sup>
- Lot n° 4 devient la parcelle EV numéro 210 d'une superficie de 1 255 m<sup>2</sup>
- Lot n° 5 devient la parcelle EV numéro 205 d'une superficie de 1 069 m<sup>2</sup>
- Lot n° 6 devient la parcelle EV numéro 209 d'une superficie de 1 206 m<sup>2</sup>
- Lot n° 7 devient la parcelle EV numéro 206 d'une superficie de 959 m<sup>2</sup>
- Lot n° 8 devient la parcelle EV numéro 208 d'une superficie de 1 273 m<sup>2</sup>
- Lot n° 9 devient la parcelle EV numéro 207 d'une superficie de 984 m<sup>2</sup>
- Lot n° 10 devient la parcelle EV numéro 212 d'une superficie de 1 261 m<sup>2</sup>
- Lot n° 11 devient la parcelle EV numéro 213 d'une superficie de 1 213 m<sup>2</sup>
- Lot n° 12 devient la parcelle EV numéro 214 d'une superficie de 1 294 m<sup>2</sup>

Vu l'arrêté n° 08715412H0002 du 29 octobre 2012 et les arrêtés modificatifs n° 08715412H0002M01 du 25 juin 2013 et n° 08715412H0002M02 du 14 octobre 2015 autorisant le lotissement créé par la commune de Saint-Junien sur son territoire,

Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 12 novembre 2015,

Vu l'arrêté en date du 23 novembre 2015 autorisant de différer les travaux de finition dudit lotissement communal,

Vu l'arrêté en date du 23 novembre 2015 autorisant la vente des lots dudit lotissement communal avant l'exécution des travaux de finition,

Suite à la demande de Madame PAILLER Sabine et de Monsieur BRAUD Emmanuel, il est proposé de céder à ces derniers la parcelle cadastrée Section EV n° 210 d'une superficie de 1255 m<sup>2</sup> au prix de 20 euros TTC le m<sup>2</sup>. Les frais d'actes notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la vente ci-dessus indiquée.

- DIT que les frais d'actes notariés sont à la charge de Madame PAILLER Sabine et Monsieur BRAUD Emmanuel.

- DESIGNNE l'Etude de Maître COULAUD pour la rédaction des actes notariés.

- AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires.

- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles seront enregistrées au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien  
Pierre Allard